



**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL QUI SE TIENDRA LE LUNDI
10 FÉVRIER 2025 À 13 H 15, À LA SALLE DU
CONSEIL**

A) OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. Adoption de l'ordre du jour

B) GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2. Adoption de règlements

- 2.1 Règlement numéro 1792 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 900 000 \$ pour le remplacement de ponceaux dans les secteurs Saint-Grégoire et Gentilly »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer les travaux pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin Héon, dans le secteur Saint-Grégoire, et d'un ponceau sur le chemin des Bouvreuils, dans le secteur Gentilly. La durée de l'emprunt est de 20 ans.

- 2.2 Règlement numéro 1798 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 190 000 \$ pour des travaux de réfection de rues en 2025 »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer les travaux de réfection de rues qui seront réalisés au cours de l'année 2025. La durée de l'emprunt est de 20 ans.

- 2.3 Règlement numéro 1799 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour des travaux de construction d'un trottoir sur l'avenue des Capucines, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer les travaux de construction d'un trottoir qui seront réalisés sur l'avenue des Capucines, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval. La durée de l'emprunt est de 20 ans.

- 2.4 Règlement numéro 1801 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux de correction de l'émissaire pluvial situé sur le boulevard Bécancour, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer les travaux de correction de l'émissaire pluvial situé sur le boulevard Bécancour, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval. La durée de l'emprunt est de 10 ans.

- 2.5 Règlement numéro 1802 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 540 000 \$ pour le remplacement et l'installation de glissières de sécurité dans divers secteurs de la Ville »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer les travaux de remplacement et d'installation de glissières de sécurité dans les secteurs Gentilly, Bécancour, Saint-Grégoire et Sainte-Gertrude. La durée de l'emprunt est de 20 ans.

- 2.6 Règlement numéro 1803 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 900 000 \$ pour des travaux d'inspection et de réparation du système de protection cathodique dans divers secteurs de la Ville pour les années 2025 à 2027 »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer les travaux d'inspection et de réparation du système de protection cathodique qui seront réalisés dans divers secteurs de la Ville pour les années 2025 à 2027. La durée de l'emprunt est de 15 ans.

- 2.7 Règlement numéro 1804 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 7 300 000 \$ pour l'ajout de conduites de refoulement domestiques et des travaux de réfection de regards à la station de l'ouest, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer les travaux pour l'ajout de conduites de refoulement domestiques et de réfection de regards à la station de l'ouest, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval. La durée de l'emprunt est de 25 ans.

C) GESTION DES TALENTS

3. Création de poste et embauche d'un conseiller principal en gestion de portefeuille de projets

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE